

COMMUNIQUÉ

Bière Canada demande une réduction de 50 % des droits d'accise sur la bière en fût pour sauver les restaurants de quartier

TORONTO (ONTARIO) – 11 août 2021 – Bière Canada sollicite le soutien du Comité permanent des finances de la Chambre des communes pour des mesures de soutien ciblées visant à sauver les restaurants de quartier locaux dans le cadre de leurs consultations prébudgétaires 2022.

« Une réduction de taxe de 50 % sur la bière en fût vendue aux bars et restaurants fournirait une bouée de sauvetage économique essentielle aux restaurants et bars de quartier qui luttent pour sortir de la pandémie de COVID », a déclaré CJ Hélie, président de Bière Canada.

En plus de réduire les droits d'accise fédéraux sur la bière en fût, Bière Canada demande également l'appui des députés pour une augmentation de 50 % à 100 % de la partie déductible des dépenses sur les repas achetés dans les restaurants pour les trois prochaines années afin de correspondre au soutien de l'IRS aux restaurants américains.

C'est possible, qu'il faudra des années au secteur canadien de la restauration pour se remettre complètement de la pandémie, et des mesures de soutien ciblées et continues de tous les niveaux de gouvernement sont essentielles pour éviter les fermetures permanentes d'entreprises et les pertes d'emplois.

Une réduction des droits d'accise de 50 % réduirait les droits d'accise fédéraux sur la bière en fût vendue aux bars et restaurants de plus de 35 millions de dollars par an, ces réductions étant plus qu'entièrement compensées par des recettes supplémentaires de TPS sur les pintes de bière consommées dans ces établissements. Cela fait de la mesure un gain net pour le gouvernement fédéral en termes de recettes fiscales directes globales.

De plus, les recommandations prébudgétaires de Bière Canada comprennent l'élimination des droits d'accise sur l'alcool sur la bière non alcoolisée ainsi qu'un gel de l'augmentation automatique des droits d'accise sur l'alcool prévue en avril 2022.

Le Canada est l'un des rares pays au monde à imposer des droits d'accise sur l'alcool sur la bière non alcoolisée. Les vins et spiritueux non alcoolisés au Canada bénéficient déjà d'une exonération des droits d'accise.

EN BREF

- 85 % de la bière consommée au Canada est fabriquée ici.
- Près de 149 000 emplois canadiens sont appuyés par la production et la vente de la bière.
- Plus de 19 000 Canadiens et Canadiennes travaillent dans des brasseries partout au pays.
- On compte plus de 1 200 brasseries au Canada.
- Tous les ans, la bière contribue au PIB du Canada à hauteur de 13,6 milliards de dollars.

LIENS CONNEXES

[Bière Canada](#)

[Bière Canada – site Web de l'industrie](#)

À PROPOS DE BIÈRE CANADA

Bière Canada est la voix des personnes qui fabriquent les bières de notre nation. Nos membres comptent pour 90 % de la bière produite au Canada. La vente de bière soutient 149 000 emplois canadiens, génère 5,7 milliards de dollars en recettes fiscales pour les gouvernements et contribue à notre produit intérieur brut à hauteur de 14 milliards de dollars.

Bière Canada représente les brasseurs canadiens depuis 1943 et présente l'aperçu statistique le plus complet et le plus opportun des tendances mensuelles et annuelles de l'industrie brassicole.

POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS

Dana Miller
Directrice, Communications et mobilisation
Bière Canada
604-679-4970
dmiller@beercanada.com